

Print

Rapport de la commission vérité et réconciliation du Canada: Génocide des Premières Nations

De [Jules Dufour](#)

Global Research, juin 07, 2015

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/rapport-de-la-commission-verite-et-reconciliation-du-canada-genocide-des-premieres-nations/5453834>

« La Commission de vérité et réconciliation révélera toute la vérité sur le système des pensionnats indiens au Canada et ouvrira la voie au respect grâce à la réconciliation au nom de l'enfant déraciné et du parent oublié ». [Commission de vérité et réconciliation](#), rapport intérimaire

« Les peuples autochtones ont assez souffert, nous avons le devoir moral et historique de reprendre le flambeau de leurs luttes » **Manon Massé**, députée à l'Assemblée nationale du Québec, [Portail Québec](#).

Un demi-siècle. Trois commissions d'enquête de portée nationale avant de reconnaître timidement le traitement génocidaire des peuples autochtones au Canada

Il importe de rappeler, dès le départ, la notion de génocide comme étant « l'extermination physique, intentionnelle, systématique et programmée d'une population ou d'une partie d'une population en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales ([Le Robert](#)). Nous comprenons, ici, que toute politique (notamment celle de l'assimilation culturelle) conduisant au génocide constitue une action génocidaire.

Depuis la création de l'État canadien les gouvernements ont tour à tour cherché à donner peu d'importance à l'histoire des Premières Nations. Combien il a été difficile pour eux de manifester une véritable ouverture envers elles et de développer un environnement favorable à leur développement ! Il semble que, même après trois commissions d'enquête de portée nationale, le gouvernement fédéral hésite encore à admettre la vérité et les faits concernant le traitement génocidaire que le pays a réservé aux autochtones pendant plus d'un siècle. Car il s'agit bien d'un traitement qui a mis en péril l'existence même de ces peuples en commençant par la destruction de leurs valeurs culturelles.

Dans les années 1960 la Commission Hawthorn-Tremblay (de 1964 à 1970) a étudié la situation économique et sociale des autochtones du Canada. Elle a eu aussi pour but de mettre en lumière les événements entourant les pensionnats obligatoires mis sur pied au Canada à partir des années 1950, mesure de nature raciste et assimilatrice. Le rapport brosse un tableau plutôt sombre des conditions de vie des Autochtones. Les auteurs précisent que « les Autochtones doivent avoir une place particulière qui leur est réservée au sein de la collectivité, car ceux-ci se sentent effacés de la société canadienne en raison de leur culture et de leur mentalité différente. La Commission met en valeur le fait que les Autochtones doivent avoir plus de responsabilité et qu'ils ont le droit d'avoir une forme d'autonomie... » Le rapport soutient qu'il est important d'offrir des programmes d'éducation qui conviennent aux traditions et à la culture des Indiens pour que ceux-ci puissent enfin décider librement du chemin qu'ils veulent emprunter : une éducation traditionnelle ou une éducation chrétienne. On peut donc constater, pour la première fois, la manifestation retenue d'une certaine ouverture vers la reconnaissance et le respect du droit des peuples autochtones afin qu'ils puissent jouir d'une plus grande autonomie et développer leur propre curriculum de formation ([Affaires autochtones et Développement du NordCanada](#)).



En 1991, la Commission Royale sur les peuples autochtones entreprenait ses travaux et rendait public son rapport final en 1996. Cette commission [a décrit de nouveau les conditions d'existence des peuples autochtones](#). Elle a reconnu que les Autochtones au Canada, depuis plus d'un siècle, ont été exclus du système politique et économique formel du pays, qu'ils ont vécu jusqu'à très récemment dans un contexte de marginalisation systématique, voire d'exclusion, qu'ils ont été perçus pendant très longtemps par les non-Autochtones comme des êtres inférieurs vivant dans des communautés désorganisées, en proie à la pauvreté et à la misère sociale, bref des êtres sans culture et sans avenir. La tenue de cette commission qui s'est fait entendre partout au pays a eu pour effet d'éveiller les consciences et d'amener les gouvernements fédéral et provinciaux à bâtir des politiques cohérentes de reconnaissance des droits fondamentaux et ancestraux ainsi que des politiques responsables dans le processus d'harmonisation des relations entre les gouvernements et les peuples autochtones et, enfin, de développer des stratégies propres à assurer le développement économique et social de leurs communautés. Le rapport propose quatre principes directeurs pour cette nouvelle relation entre le Canada et les peuples autochtones : la reconnaissance mutuelle, le respect mutuel, l'échange et la responsabilité mutuelle. Il ajoute : « Les peuples autochtones doivent être reconnus comme le troisième ordre de gouvernement au Canada, aux côtés des gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux. La reconnaissance du droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination est la seule voie de réconciliation entre les Autochtones et le Canada » ([trcnationalevents.ca](#)).

Et puis vient de rendre public son rapport final une troisième commission d'envergure nationale concernant le traitement qui a été fait aux Autochtones dans les pensionnats, soit la **Commission vérité et réconciliation du Canada**. Dans cet exposé, nous proposons de jeter un regard sur les conclusions et les principales recommandations du rapport intérimaire rendu public en 2012 tout en prenant en compte le contenu du résumé du rapport final.

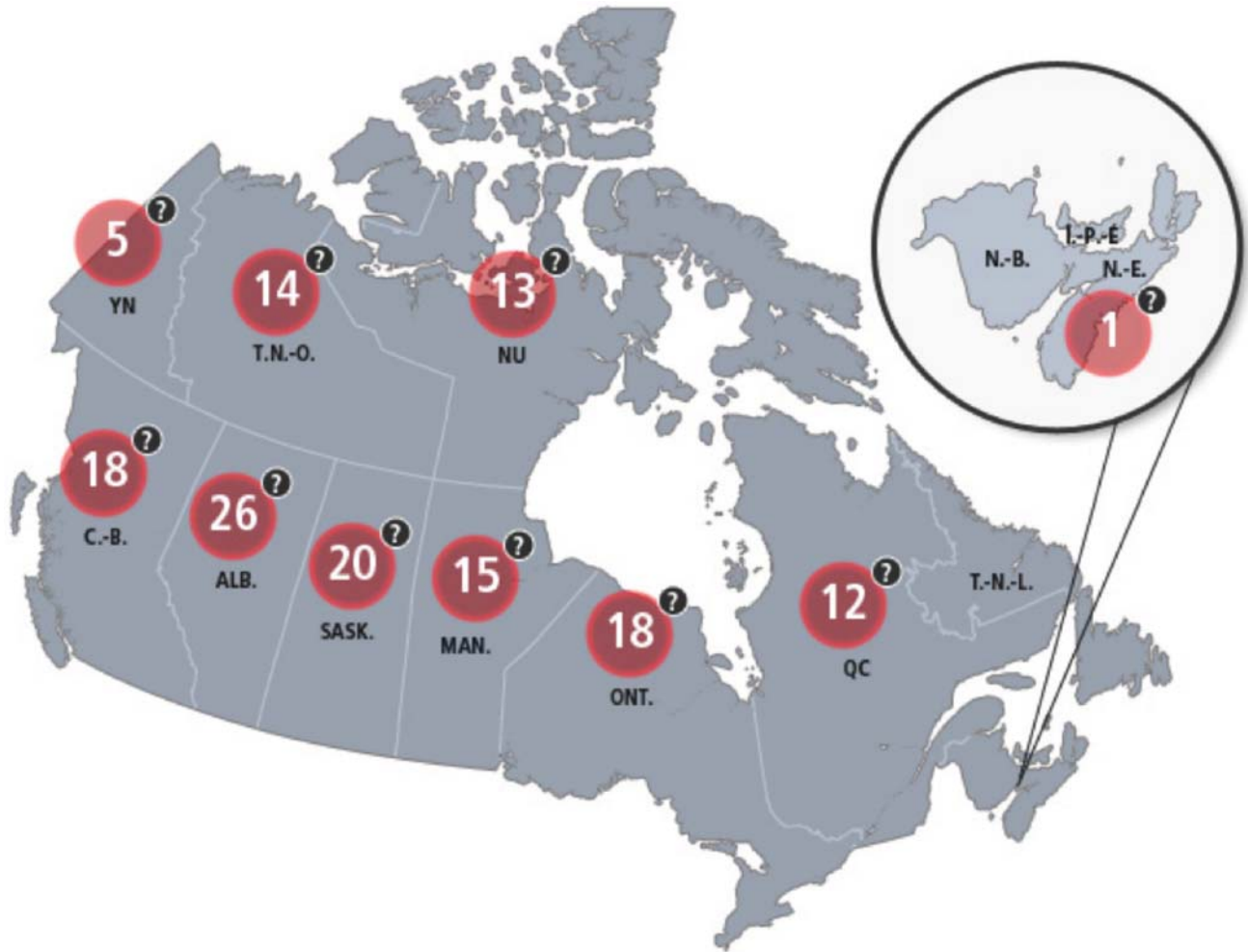
I. La Commission vérité et réconciliation du Canada

[Selon les termes même de la commission](#), « jusqu'aux années 1990, le gouvernement canadien, avec le concours d'un certain nombre d'églises chrétiennes, a exploité un système de pensionnats pour les enfants autochtones (figure 1). Ces écoles et pensionnats financés par l'État et généralement dirigés par une église ont été créés **pour assimiler de force les Autochtones**

dans le courant dominant du Canada en éliminant la participation des parents et de la collectivité au développement intellectuel, culturel et spirituel des enfants autochtones. En règle générale, il était interdit à ces enfants de parler leur langue maternelle ou de se livrer à leurs pratiques culturelles et spirituelles. Des générations d'enfants ont été traumatisées par l'expérience. L'absence de participation parentale et familiale à l'éducation des enfants a également empêché ces derniers d'acquérir des compétences sur l'art d'être parent. On évalue à 80 000 le nombre d'anciens élèves qui sont encore vivants aujourd'hui. Puisque les pensionnats indiens ont fonctionné pendant plus d'un siècle, les répercussions qui en découlent se sont transmises des grands-parents aux parents puis aux enfants. Ces séquelles qui se sont transmises de génération en génération ont contribué à des problèmes sociaux, à une mauvaise santé et à de faibles taux de réussite scolaire dans les communautés autochtones d'aujourd'hui ».

C'est dans ces conditions que plus de 150 000 enfants des Premières Nations, Inuits et Métis ont été placés dans ces pensionnats indiens » (trcnationalevents.ca) (figure 1).

Figure 1. Les pensionnats indiens au Canada



Source : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/04/26/002-pensionnats-autochtones-morts.shtml>

De 2009 à 2011, la Commission de vérité et de réconciliation a participé à plus de 400 activités de sensibilisation et de collecte de déclarations. Durant son mandat, la Commission a fait la collecte de documents, a mené des travaux de recherche, préparé des rapports, organisé des actes commémoratifs et participé à des événements nationaux et à des activités communautaires. Avant la fin de juin 2011 la Commission avait recueilli 1157 témoignages individuels alors que 649 autres ont été donnés dans des cercles d'échange ou lors d'audiences publiques (trcnationalevents.ca) (figure 2).

Figure 2. Un survivant des pensionnats Joe George, à droite, de la Première nation Tsleil-Waututh, et Marie George se donnent l'accolade au cours du passage de la Commission vérité et réconciliation du Canada, lors d'un événement national tenu à Vancouver, le 18 septembre 2013. (Darryl Dyck / LA PRESSE CANADIENNE)



Source : <http://www.ctvnews.ca/canada/court-urged-to-seal-not-destroy-residential-school-records-1.1914758>

II. Les conclusions du rapport de la Commission

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation juge que l'établissement des pensionnats autochtones au Canada a donné lieu à un « génocide culturel ». La commission estime que plus de 6000 enfants y auraient laissé leur vie. Les auteurs ont aussi rédigé 94 recommandations, allant de la réaffirmation de la relation entre la Couronne et les Premières Nations à la mise en place de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (ici.radio-canada.ca).

La commission, dans son rapport intérimaire publié en 2012, concluait que « les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les enfants autochtones, les familles autochtones, la culture autochtone et des nations autonomes et autosuffisantes. Elle concluait également que la mise en place du réseau des pensionnats indiens a eu des conséquences immédiates, qui n'ont cessé de se répercuter depuis les premiers jours. Elle concluait, enfin, que les Canadiens n'ont jamais reçu d'éducation complète et équilibrée sur la nature des sociétés autochtones et non autochtones (trcnationalevents.ca).

Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre les familles autochtones

- Le réseau des pensionnats indiens a été mis en place dans l'intention avouée d'empêcher les parents d'influer sur le développement scolaire, spirituel et culturel de leurs enfants;
- Non seulement les pensionnats ont-ils séparé les enfants de leurs parents et de leurs grands-parents, mais aussi, du fait de la séparation rigoureuse des filles et des garçons, les sœurs de leurs frères. Les enfants plus âgés étaient aussi séparés de leurs frères et sœurs plus jeunes;
- Le passage de chaque nouvelle génération dans le réseau des pensionnats donnait lieu à un affaiblissement des liens familiaux qui, à la longue, s'est soldé par la destruction virtuelle de ces liens;
- Étant donné les taux de mortalité élevés enregistrés pendant la majeure partie de l'histoire des pensionnats, nombre de parents ont passé leur vie à pleurer la mort d'un enfant, sans jamais savoir dans quelles circonstances il était mort ni où il avait été enterré, et sans pouvoir tenir de cérémonie mortuaire appropriée

(trcnationalevents.ca).

Les pensionnats indiens ont représenté un assaut contre la culture autochtone

- Le réseau des pensionnats indiens avait pour objet de « civiliser » et de « christianiser » les enfants autochtones, en substituant les valeurs euro-canadiennes aux valeurs culturelles autochtones;
- Le réseau des pensionnats indiens a déprécié et réprimé la culture et les langues autochtones. En inculquant aux élèves la honte de leurs origines, le système a sapé leur fierté et leur estime de soi. Il les a du même coup empêchés de bénéficier des avantages économiques et culturels associés à la connaissance de deux langues (trcnationalevents.ca).

III. Les principales recommandations

Le rapport intérimaire de la commission formulait en 2012 une série de 20 recommandations. Nous retenons, ici, les recommandations 6, 7, 8, 9 et 15.

6) La Commission recommande que chaque gouvernement provincial et territorial élabore, de concert avec la Commission, **des campagnes de sensibilisation** visant à instruire le grand public à propos de l'histoire des pensionnats indiens et de leurs séquelles sur

leur territoire;

7) La Commission recommande que le gouvernement du Canada et les congrégations religieuses établissent un fonds permanent pour la renaissance culturelle afin de financer les projets visant à **promouvoir le patrimoine traditionnel, spirituel, culturel et linguistique** des peuples autochtones du Canada;

8) La Commission recommande que tous les ordres de gouvernement élaborent **des programmes d'éducation de la petite enfance et de formation au rôle de parents** adaptés aux diverses cultures, afin d'aider les jeunes parents et les familles touchés par les répercussions qu'ont eu les pensionnats indiens et les politiques d'oppression culturelle du passé sur le développement des connaissances et des compétences parentales;

9) La Commission recommande que le gouvernement du Canada et le ministre fédéral de la Santé, en consultation avec les dirigeants du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, s'emploient sans plus tarder à élaborer des plans et à allouer les ressources nécessaires pour mettre sur pied dans le Nord **un centre durable de guérison axé sur la santé mentale et le bien-être**, avec spécialisation dans le traitement de traumatismes subis pendant l'enfance et des deuils de longue durée, centre dont ont cruellement besoin les survivants des pensionnats, leurs familles et leurs communautés;

15) La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que toutes les parties à la Convention de règlement se rencontrent afin d'étudier la possibilité d'utiliser la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones comme cadre de travail pour la mise en œuvre du processus de réconciliation entre les Canadiens autochtones et non-autochtones (trcnationalevents.ca).

Conclusion

Jusqu'à quel point les bonnes intentions exprimées par plusieurs intervenants de la scène politique lors du lancement du rapport final se traduiront-elles par la formulation de politiques de développement qui répondent aux aspirations les plus profondes des Premières Nations ? Est-ce que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la commission se feront encore attendre? Y aura-t-il une véritable volonté politique de la part des gouvernements de s'engager de façon responsable dans la réparation des torts et des préjudices profonds qui ont été infligés aux Autochtones? Nous croyons qu'il y aura beaucoup de travail à faire pour que les mentalités changent et qu'elles se traduisent par l'introduction d'un régime politique national qui reconnaisse pleinement les droits et les valeurs culturelles des Autochtones et que, par le fait même, il soit possible de bâtir ensemble des liens de coopération de nation à nation.

Selon [les propos mêmes de M. Konrad Sioui](#), Grand Chef de la Nation huronne-wendat « Ce rapport nous dit essentiellement qu'il faut améliorer les conditions de vie des Premières Nations, qu'il faut poursuivre le cheminement de la réconciliation par des mesures de rapprochement des peuples, par le respect et la mise en application de nos droits ancestraux et issus de traités. En somme, nous devons renouveler nos relations avec les gouvernements et cesser de croire que les « Indiens » au Canada sont un problème. Mais ceci n'est pas un chemin facile ni simple, on peut répéter la même chose ad nauseam. Voici la solution : la volonté politique doit être l'élément déclencheur de toute forme de changement. C'est la condition fondamentale d'une véritable transformation d'une relation depuis trop longtemps négligée, bafouée et je dirais même encouragée par certains courants politiques et certaines valeurs transmises. Il s'agit d'une situation sérieuse qui nécessite une approche sérieuse ».

Des perceptions qui changent

Au cours des dernières décennies, cependant, la lutte des Autochtones eux-mêmes devant les Tribunaux et sur la scène économique pour faire valoir leur existence en tant que peuples et leurs droits ancestraux a permis de changer progressivement les perceptions à leur égard. Des progrès considérables ont été réalisés un peu partout au pays pour que ces perceptions changent. C'est dans un contexte où les peuples autochtones ont été de plus en plus contraints d'abandonner ou de partager avec difficulté leur espace vital au profit de grandes opérations de mise en valeur des ressources naturelles qu'une prise de conscience de l'existence de ces peuples sur le territoire s'est progressivement développée. Les gouvernements du Canada et du Québec ont été amenés à conclure une entente historique en 1975 avec les Cris et les Inuits : la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Un peu plus tard, le Gouvernement du Québec adoptait, en 1983, les 15 principes sur les questions autochtones. D'autres ententes ont été signées dans les autres provinces et territoires. Les Autochtones eux-mêmes, au même moment, retrouvaient peu à peu la fierté d'être autochtones en faisant la promotion de leur vision du monde et de leurs valeurs, en somme, de leur appartenance culturelle distincte. Des mouvements de solidarité nationaux et internationaux ont émergé au cours des années en leur faveur et cela a permis de créer une attitude plus favorable à leur présence active dans la vie politique et économique du pays.

Une reconnaissance qui prend de l'ampleur

La reconnaissance des peuples et des cultures autochtones correspond à un mouvement mondial qui prend de l'ampleur, mais qui est plus ou moins développé selon les pays et les régions. Lorsqu'ils vivent dans un territoire où ils constituent la majorité de la population, ils arrivent à organiser leur société de manière à faire respecter leurs droits et leurs valeurs culturelles. C'est le cas des Inuits de l'Arctique et, tout particulièrement au Nunavut et au Groenland. Dans ces territoires, les Inuits disposent d'un Parlement et de toutes les institutions politiques et publiques dont ils ont besoin pour assurer une bonne gouvernance de leurs propres affaires. C'est ce que veulent instituer pour eux-mêmes les Inuits du Nunavik. C'est le cas également des SAMI en Scandinavie septentrionale

Par contre, lorsqu'ils se retrouvent sur des territoires mis en valeur à des fins forestières, minières, énergétiques ou touristiques qui exercent une forte incidence sur les écosystèmes terrestres ou aquatiques, ils éprouvent beaucoup de difficulté à faire reconnaître leurs droits ancestraux sur ces territoires et, partant, leurs droits de les utiliser à des fins de subsistance ou de développement économique. En fait, ils se retrouvent sans cesse obligés de subir les impacts négatifs de ces activités industrielles sans en tirer véritablement des bénéfices pour leurs communautés.

Ainsi, tandis que les peuples du Nord ont déjà mis en place des institutions qui leur sont propres et continuent de le faire, ceux du Sud, fortement intégrés à l'ékoumène, sont encore confinés dans des réserves et leur espace vital se rétrécit sans cesse. Ce qu'ils revendiquent depuis de nombreuses années c'est de disposer d'un espace vital qui puisse leur permettre non seulement de développer leurs activités traditionnelles, mais aussi de créer une richesse économique pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux et à prospérer. De plus, ils réclament le respect de leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale (panorama-quebec.com). **La réconciliation ne sera possible qu'au moment où l'on aura entrepris la restauration de l'environnement politique, économique et social nécessaire au développement global des Premières Nations.**

Jules Dufour

Centre de recherche sur la Mondialisation, Montréal, Canada.

Notes

1. Définition donnée par le droit, d'après [Le Robert](#), dictionnaire, édition de 1993.

Références

BUZZETTI, Héléne. 2015. *Pas de réconciliation sans égalité. Le chef de l'Assemblée des Premières Nations espère un changement de mentalité des Canadiens*. Journal Le Devoir, le 2 juin 2015. En ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/441623/pas-de-reconciliation-sans-egalite>

COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DU CANADA. 2012. *Rapport intérimaire*. 40 pages. En ligne : <http://www.trcnationalevents.ca/websites/montreal/File/Interim%20Report%20Fr.pdf>

COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION DU CANADA. 2015. En ligne : <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=15>

DUFOUR, Jules. *Les Autochtones et la reconnaissance de leurs droits et de leurs valeurs culturelles*. Panorama sur le Québec. En ligne : <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27083&lang=1>

KOHL, Gary G. 2015. *Canada's Genocide against First Nations' Children. Truth and Reconciliation Commission (TRC) Whitewash. Canada's Elaborate Coverup of its own Genocide nevertheless proves Guilt, Criminal Intent of Government, Churches*. Global Research, Le 4 juin 2015. En ligne : <http://www.globalresearch.ca/canadas-genocide-against-first-nations-children-truth-and-reconciliation-commission-trc-whitewash/5453367>

PRESSE-TOI À GAUCHE. 2015. *DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION – « IL N'Y A PAS DE MOTS POUR QUALIFIER L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT HARPER », MANON MASSÉ*. En ligne : <http://www.pressegauche.org/spip.php?article22415>

PRESSE-TOI À GAUCHE. 2015. *SOMMAIRE DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION : LA NATION HURONNE-WENDAT ESPÈRE UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE CHANGEMENT (CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT)*. Le 4 juin 2015. En ligne : <http://www.pressegauche.org/spip.php?article22415>

RADIO-CANADA. 2015. *Pensionnats autochtones : un génocide culturel, dit la Commission de vérité et réconciliation*. Le 3 juin 2015. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/06/02/005-pensionnats-autochtones-genocide-culturel-selon-commission-verite-reconciliation.shtml>

RADIO-CANADA. 2015. *La commission de vérité et réconciliation*. Le 3 juin 2015. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/sujet/veritereconciliation>

RADIO-CANADA. 2015. *Commission vérité et réconciliation : quelle suite des choses?* Le 3 juin 2015. En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2015/06/03/007-ceremonie-rideau-hall-commission-verite-reconciliation-rideau-hall.shtml>

TRUTH AND RECONCILIATION COMMISSION OF CANADA. 2015. *Honouring the Truth, Reconciling for the Future. Summary of the Final Report*. 388 pages. En ligne : http://nationtalk.ca/wp-content/uploads/2015/06/Exec_Summary_2015_05_31_web_o.pdf

WIKIPÉDIA. *Commission de vérité et de réconciliation*. Dernière mise à jour : Le 23 avril 2015. En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_de_v%C3%A9rit%C3%A9_et_de_r%C3%A9conciliation

Jules Dufour, Ph.D., C.Q., géographe. Professeure émérite. Membre Chevalier de l'Ordre national du Québec. Membre de la Commission mondiale des Aires protégées de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), Gland, Suisse. Membre, Cercle universel des Ambassadeurs de la Paix, Paris. Membre de la Commission du Nunavik (1999-2000). Membre du COFEX-NORD (1992-1994).